



PV COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du 22 Mai 2019

Présents : MM CHABANCE Christian (Président), CHRETIEN Guy, PELOILLE Bernard, RANVIER Pierre

Excusé : M MILLET Robert

Assiste : M APERT Jean-Marie, Secrétaire Général du District du Cher

Convoqués par le Secrétaire Général du District du Cher de Football par courriel du 15 mai 2019, les Membres de la Commission ont été invités à siéger dans les locaux dudit District le Mercredi 22 mai 2019, à 17 h, pour vérifier et contrôler la conformité des candidatures reçues concernant d'une part un candidat choisi parmi les membres du Comité Directeur du District pour assumer la fonction de Président de l'instance départementale jusqu'à la fin de la mandature en cours soit 2020, d'autre part deux membres à élire au sein du Comité Directeur (échéance mandature 2020) en remplacement de deux postes devenus vacants, élections qui se dérouleront lors de l'Assemblée Générale du District du Cher le Vendredi 28 Juin 2019, à SANCERRE.

Election d'un candidat à la fonction de Président du District

Au cours de sa séance du 13 mai 2019, le Comité Directeur du District a choisi à l'unanimité de soumettre au vote de la prochaine Assemblée Générale la candidature de Monsieur Marc TERMINET, actuel président par intérim.

Le procès-verbal de ladite réunion, publié ce jour, ainsi qu'une attestation de non-condamnation actualisée et la justification de la qualité de l'intéressé en tant que licencié ont été portés à la connaissance de la présente Commission.

Celle-ci valide la candidature de **Monsieur Marc TERMINET**, conforme aux articles 13, 14, 15 et 17 des Statuts du District du Cher de Football.

Election au Comité Directeur (2 candidats)

Propositions faites par le Président en exercice conformément à l'article 13.3 des Statuts du District

A l'appui des documents qui leur ont été remis (courriers de candidatures, déclarations sur l'honneur de non-condamnation), et après vérification de l'ancienneté des licences des prétendants, la Commission confirme la parfaite conformité des éléments fournis au regard des Articles 13, 14, 15 et 17 des Statuts du District du Cher de Football, et valide en conséquence les candidatures de **Messieurs Thierry DELAPORTE et Claude LANGLOIS**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président de la Commission,

Christian CHABANCE

Le Secrétaire de Séance,

Pierre RANVIER